



# THIERRY MBULAMOKO

COORDONNATEUR DE L'AGENCE DE PREVENTION  
ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION  
« APLC », EN SIGLE

« MESSAGE DU COORDONNATEUR A L'OCCASION DE  
LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE  
CONTRE LA CORRUPTION »

VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Le 9 décembre de chaque année, le monde entier célèbre la journée internationale de lutte contre la corruption et réfléchit sur l'opérationnalité de ladite lutte. Le thème retenu cette année est : « **Dénoncer la Corruption et Défendre les valeurs démocratiques** »

Alors que la vie politique de nombreux pays dont la République Démocratique du Congo est marquée, depuis plusieurs décennies, par la récurrence des scandales de corruption et des affaires politico-financières, la non dénonciation des manquements à la morale civique, des pratiques de favoritisme et des conflits d'intérêts sont devenues une question centrale dans des institutions dites démocratiques ou qui aspirent à la démocratie. Elle soulève de multiples débats sur le rôle des dénonciateurs, sur le droit à l'information, comme sur les valeurs publiques associées à la transparence.

La corruption est une gangrène pour les régimes démocratiques. En effet, elle affecte négativement la confiance publique et la légitimité du pouvoir politique. Elle réduit les capacités de l'Etat à renforcer nos institutions qui peuvent soutenir la croissance et le développement.

Il nous faut saluer l'engagement du Président de la République, S.E Felix-Antoine TSHISEKEDI, qui, dès le lendemain de son accession à la magistrature suprême, a redynamisé les institutions de contrôle et créé l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption APLC.

Permettez-moi de vous rappeler que l'APLC reçoit des dénonciations sous forme de plaintes et de saisine d'office, et a innové par la mise en place d'un dispositif de dénonciation en ligne accessible sur « [www.aplc.cd](http://www.aplc.cd) ». Une fois traitées, les investigations permettent de réunir des évidences pour transmission des dossiers devant les parquets compétents.

Face au défi que soulèvent ces antivaleurs, l'Agence a initié une « Task force » qui a pour but de favoriser la collaboration institutionnelle et opérationnelle entre Services et Organismes publics œuvrant dans la lutte contre la corruption. Nous avons voulu pousser plus loin la réflexion : des cadres de concertation avec la société civile sont mis en œuvre pour faire face à ce fléau.

On ne peut aller en guerre sans une réelle stratégie. Raison pour laquelle la RDC s'est dotée d'une Stratégie Nationale de lutte contre la corruption, dont l'objectif Global est de renforcer l'intégrité et faire reculer la corruption d'au moins 60 pourcents à l'horizon 2022-2026, et qui s'articule sur trois axes stratégiques : Détection, prévention et répression.

Malgré toutes ces avancées, nous sommes conscients et déterminés à relever les défis : renforcement du dispositif légal de la RDC par une Loi spéciale anticorruption et une Loi sur la protection des dénonciateurs, témoins, experts et victimes de la corruption. Il s'agit là d'une question citoyenne, une affaire de TOUS, un devoir patriotique afin de renverser ensemble la tendance pour un CONGO nouveau.

Je ne saurais clore mes propos sans dénoncer l'agression de notre pays par le Rwanda. Corruption et agression ont des conséquences dramatiques pour nos frères et sœurs de l'Est. Soutien total au Chef de l'Etat, Commandant suprême de nos Forces armées, au Gouvernement et à nos vaillants soldats.

Que Dieu bénisse la République démocratique du Congo.

*Thierry Mbulamoko*

**Coordonnateur de l'Agence de Prévention et de  
Lutte contre la Corruption**

